

Pièces et renseignements à fournir pour l'établissement d'un avant contrat

| TYPE DE RENSEIGNEMENT | À FOURNIR PAR LES PARTIES OU LEUR NOTAIRE |
|---|--|
| 1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'IDENTITE DES PARTIES | |
| Identité du VENDEUR | Copie pièce d'identité et justificatif de domicile |
| Identité de l'ACQUEREUR | Copie pièce d'identité et justificatif de domicile |
| 2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BIENS | |
| Titre de propriété du VENDEUR | Doit toujours être fourni |
| Anciens titres de propriété | Seraient appréciés |
| Règlement de Copropriété de l'immeuble et tous ses modificatifs (Loi ALUR) | Doivent toujours être fournis (si lot de copropriété) |
| Certificat de mesurage Loi Carrez par un professionnel | Si lots de copropriété (sauf si inférieurs à 8m ²) |
| Rapport amiante – parties privatives | Concerne tous les biens (lots de copropriété ou maison) |
| Rapport amiante – parties communes | Fourni par le syndic (si lots de copropriété) |
| Diagnostic Plomb (Constat des Risques d'Exposition au Plomb : CREP) | Concerne tous les biens (si immeuble construits avant le 1er janvier 1948 et à usage d'habitation) |
| État parasitaire (termites, insectes xylophages) | Concerne tous les biens (si immeuble situé dans une zone contaminée par arrêté préfectoral) |
| État des risques naturels et technologiques | Concerne tous les biens |
| État de l'installation intérieure de gaz (si elle date de plus de 15 ans) | Concerne tous les biens à usage d'habitation |
| État de l'installation intérieure d'électricité (si elle date de plus de 15 ans) | Concerne tous les biens à usage d'habitation |
| Diagnostic de Performance Energétique | Concerne tous les biens bâtis |

| TYPE DE RENSEIGNEMENT | À FOURNIR PAR LES PARTIES OU LEUR NOTAIRE |
|---|--|
| 2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BIENS | |
| Conformité concernant l'assainissement | Se rapprocher du service voirie de la Commune pour vérifier si obligatoire Et obligatoire pour les biens faisant l'objet d'un assainissement individuel |
| Coordonnées du syndic | Si lots de copropriété |
| Copie des 3 derniers procès-verbaux d'Assemblée Générale en plus de celui de l'année en cours | Si lots de copropriété |
| Pré état daté du syndic (Loi ALUR) | Si lots de copropriété – peut être demandé par le notaire |
| Carnet d'entretien de l'immeuble (Loi ALUR) | Si lots de copropriété – peut être demandé par le notaire |
| Copie des 4 derniers appels de charges de copropriété | Si lots de copropriété |
| Situation locative | Si le bien est loué, fournir bail, dernières quittances de loyers, lettre de préavis du locataire / congé pour vendre |
| Copie du dernier avis d'imposition des Taxes Foncières | Concerne tous les biens |
| 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA VENTE | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Prix convenu • Montant de l'indemnité d'immobilisation versée à la promesse de vente • Date de réalisation de la vente | Le VENDEUR et l'ACQUEREUR doivent obligatoirement se mettre d'accord sur ces éléments avant la signature de l'avant contrat. Si mobilier : consulter le notaire |
| RIB du VENDEUR et de l'ACQUEREUR → virements obligatoires à partir de 3 000 euros | Doit porter la mention manuscrite «Sincère et Véritable» + signature et adresse de l'agence bancaire |
| Si intervention d'une agence immobilière | Préciser si la commission est à la charge du VENDEUR (incluse dans le prix) ou de l'ACQUEREUR (en plus du prix) Et copie du mandat |
| Conditions suspensives | Doivent être précisées avant la signature de l'avant contrat |
| Obtention d'un prêt | Montant maximum du prêt sollicité, durée, taux hors assurance, coordonnées de la banque sollicitée. |